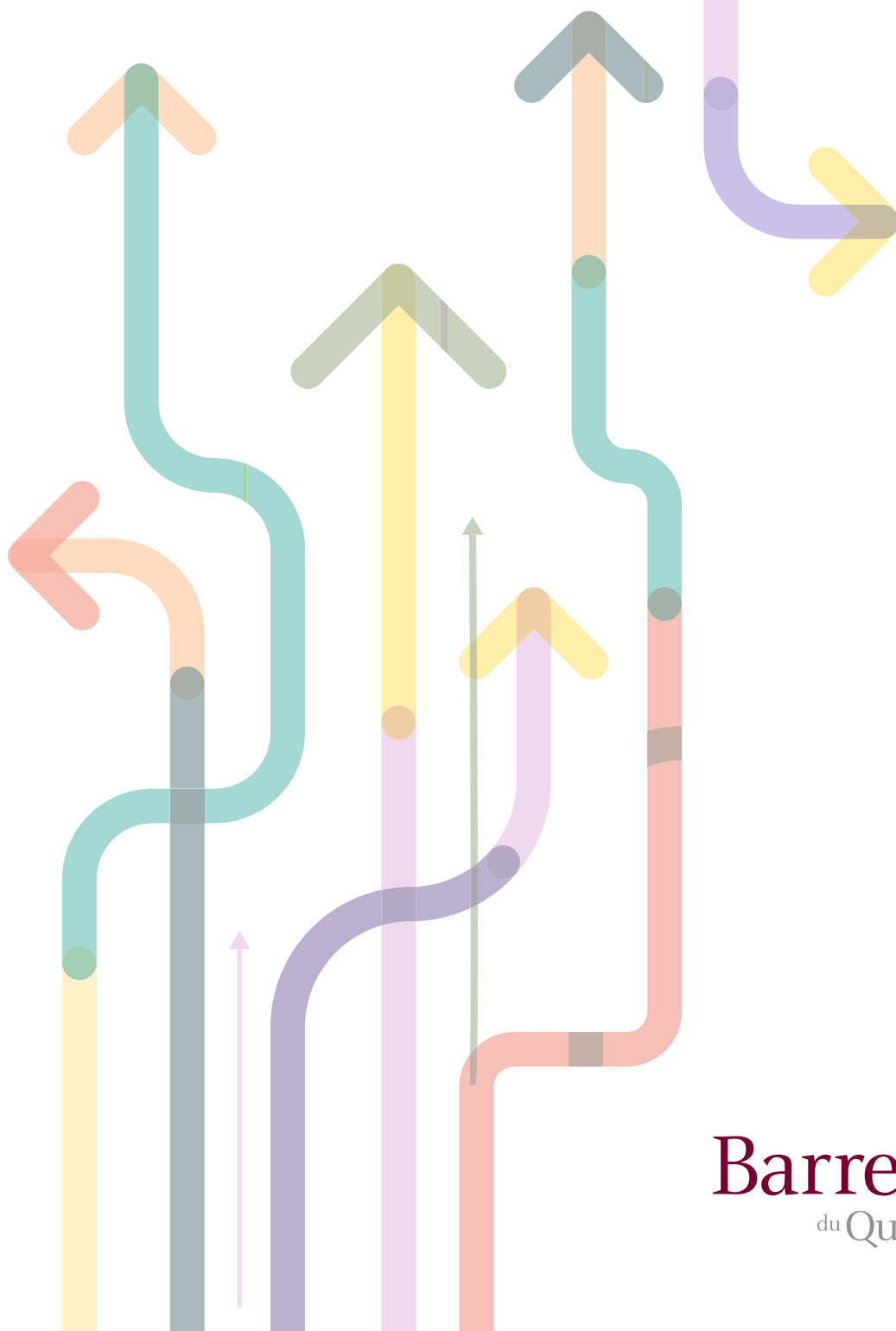


GUIDE

DE RÉTENTION DES NOUVEAUX AVOCATS EN RÉGION



Barreau
du Québec



Préparé par le Barreau du Bas-St-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue et l'Association des Jeunes Barreaux de Région, ce guide vise à favoriser la réussite de l'intégration et la rétention des nouveaux avocats et des nouvelles avocates en région ou des membres nouvellement assermentés ayant choisi d'exercer dans les régions.

Plusieurs actions peuvent être entreprises tant par le nouveau membre que par le barreau de section. Pour une intégration réussie, une attention doit être portée à la vie professionnelle aussi bien qu'à la vie sociale.

Actions à entreprendre par le barreau de section

L'accueil d'un avocat ou d'une avocate arrivant dans la section est primordial pour créer le sentiment d'appartenance et pour faire fructifier la pratique professionnelle du nouveau membre, le tout afin de favoriser sa rétention dans la section.

Le tableau suivant dresse la liste des différentes actions pouvant être mises en place par le barreau de section. Nous recommandons la division des tâches afin de répondre à tous les besoins.

Description	Personne responsable	Quand poser l'action
Création d'un comité de mentorat par section.	Bâtonnier	Sur réception du présent guide
Création de la trousse d'accueil du nouveau membre. Par exemple : dépliant sur les activités en région, rappel du crédit d'impôt pour retour en région, objets promotionnels du barreau de section ou du jeune barreau de section, liste de contacts ou des sites Web pertinents pour la pratique et la vie dans la région, petits cadeaux représentant des produits régionaux.	Comité de mentorat	Sur réception du présent guide
Première prise de contact pour présenter le barreau de section et expliquer son rôle et remise de la trousse d'accueil au nouveau membre.	Bâtonnier	À l'arrivée de l'avocat ou lors de l'assermentation du stagiaire
Publication de présentation sur les réseaux sociaux du barreau de section ou du jeune barreau de section du nouveau membre.	Responsable des communications du conseil de section	À l'arrivée de l'avocat ou lors de l'assermentation du stagiaire

Ajout du nouveau membre à la liste d'envoi du barreau de section et du jeune barreau de section et transmettre promptement au nouveau membre les codes requis pour accéder à la section réservée aux avocats sur le site Web de la section.	Secrétaire	À l'arrivée de l'avocat ou lors de l'assermentation du stagiaire
Associer le nouveau membre à un mentor pour la vie professionnelle. Les façons de faire peuvent changer d'un district à l'autre. Le nouveau membre peut être mis en confiance si on lui présente un avocat ou une avocate à qui se référer pour poser ses questions sur les règles non écrites et les coutumes en vigueur dans le district.	Comité de mentorat	À l'arrivée de l'avocat ou lors de l'assermentation du stagiaire
Associer le nouveau membre à un mentor pour la vie sociale qui s'occupera de l'inviter personnellement aux activités dans la région.	Comité de mentorat	À l'arrivée de l'avocat ou lors de l'assermentation du stagiaire
Organisation et participation à une visite du palais de justice pour l'introduction aux personnes clés du système de justice dans lequel le nouveau membre sera appelé à évoluer (avocats, personnel du greffe, juges, etc.).	Mentor à la vie professionnelle	Dans le mois suivant l'arrivée du nouveau membre
Suivis aux trois mois (appel, dîner, etc.).	Mentor(s)	Première année
Inviter personnellement le nouveau membre aux activités organisées par le barreau de section.	Mentor à la vie sociale	Première année
Collaboration avec les organismes de retour en région pour faciliter l'intégration.	Bâtonnier/comité de mentorat	En tout temps
Activité ou soirée avec d'autres ordres professionnels favorisant la création d'un cercle social plus diversifié.	Jeune barreau	Annuel
Advenant le départ d'un nouveau membre malgré les démarches entreprises, contacter celui-ci afin de connaître les raisons de son départ et pour tenter, si possible, de pallier le manque identifié dans le futur.	Bâtonnier	En tout temps

Actions à entreprendre par les nouveaux membres

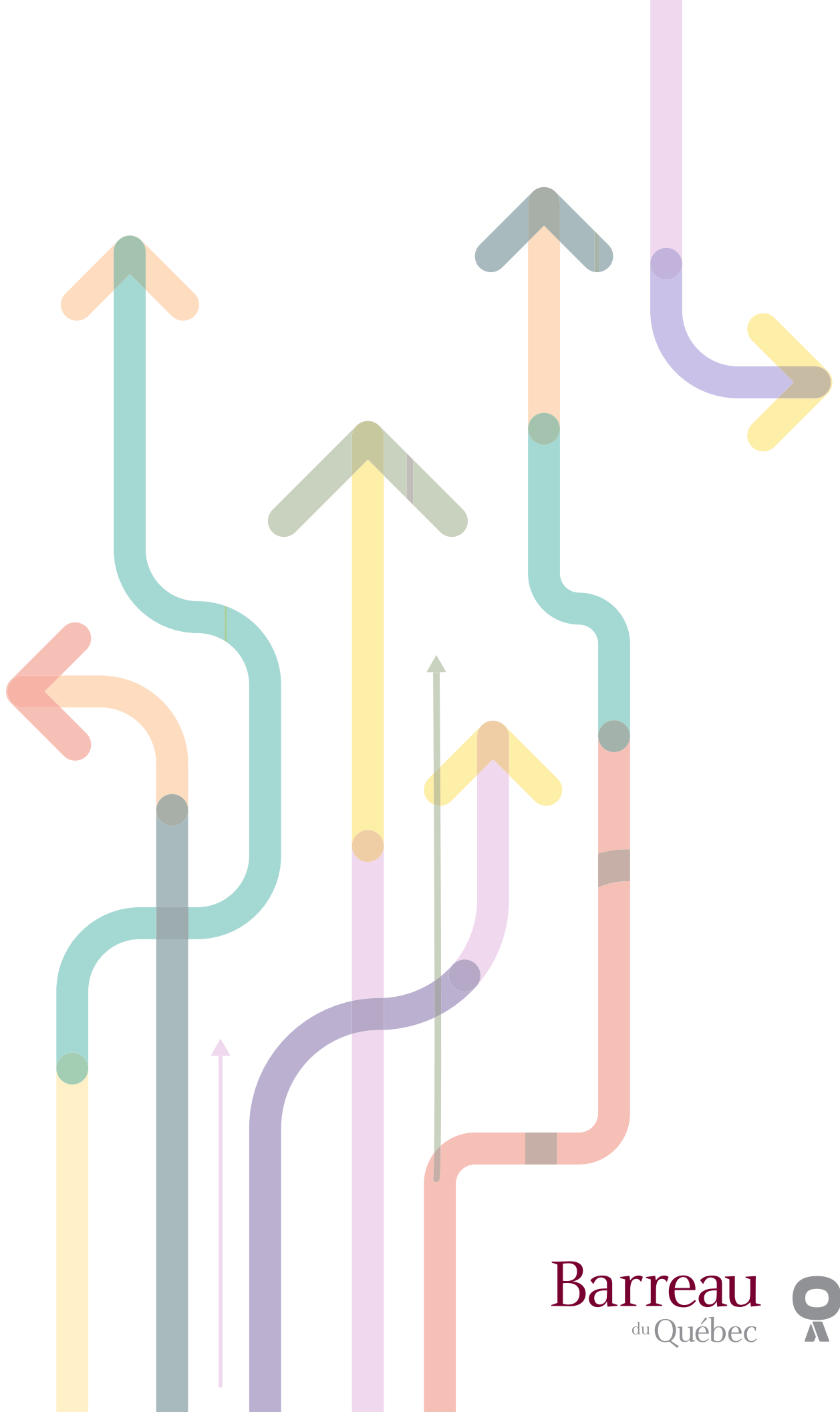
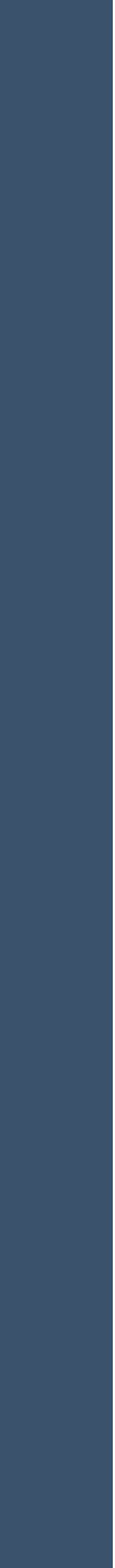
Le nouveau membre est le premier responsable de la réussite de son intégration! Il ne faut pas hésiter à cogner aux portes et à annoncer son arrivée dans la région. Plusieurs gestes peuvent être posés pour bien s'intégrer.

- ✓ Contacter le barreau de section pour l'informer de son arrivée dans la section, si ce n'est pas déjà connu.
- ✓ Contacter Place aux jeunes en région et le comité d'accueil de la MRC pour connaître les activités organisées ainsi que l'aide et les programmes offerts aux personnes nouvellement arrivées dans la région.
- ✓ S'abonner aux infolettres et aux réseaux sociaux du barreau de section et du jeune barreau de section, ainsi que de l'Association des Jeunes Barreaux de Région (AJBR) et de l'Association des Barreaux de Province (ABP) afin d'être au courant des activités dans la région (vérifier Facebook, Instagram et LinkedIn). Votre adhésion à ces organismes est automatique dès votre inscription annuelle du Barreau du Québec indiquant que vous pratiquez dans cette région (et que vous avez moins de 10 ans de pratique en ce qui concerne les jeunes barreaux).
- ✓ Participer aux activités organisées par le barreau de section et le jeune barreau de section ainsi que l'Association des Jeunes Barreaux de région (AJBR) et l'Association des Barreaux de Province (ABP). Votre engagement crée la réussite des activités!

Exemples d'activités ayant lieu annuellement :

- 5-7 du Jeune Barreau
 - La rentrée judiciaire
 - Le congrès annuel du barreau de section, de l'AJBR et de l'ABP
 - Les formations
- ✓ S'impliquer dans les organismes communautaires régionaux et ceux liés au travail, à vos intérêts, au jeune barreau et au conseil de section. Vous pouvez vous impliquer comme membre d'un conseil d'administration ou simplement comme bénévole d'un événement.
 - ✓ S'inscrire à la chambre de commerce pour les avocats en pratique privée. Voir avec votre cabinet les modalités pour vous inscrire. Les avocats et avocates exerçant seuls peuvent contacter la chambre de commerce directement.
 - ✓ S'impliquer dans des clubs sociaux et s'inscrire à des activités sportives ou culturelles, selon les intérêts.

Nous souhaitons la réussite de l'intégration de tous les avocats et les avocates désirant pratiquer dans les régions du Québec. Nous vous invitons à utiliser ce guide et à appliquer les diverses démarches proposées.



Barreau
du Québec

